



**NOTE D'INFORMATION SUR
L'ARRESTATION DE 56 AVOCATS,
7 AVOCATS STAGIARIES, 3 JUGES
LICENCIES, 1 CANDIDAT JUGE
LICENCIE ET 1 DIPLOME FACULTE
DE DROIT À ANKARA, TURQUIE**

11.09.2020

Grâce à la nouvelle législation sur les «barreaux alternatifs» et aux propres mots du président Erdogan, “Ceux qui agissent en tant qu’avocats de terroristes ne peuvent pas agir eux-mêmes comme des terroristes. S’ils le font, il doit y avoir un prix à payer”, a-t-il déclaré en présence des juges et des procureurs lors de la cérémonie d’ouverture de la nouvelle année judiciaire, le gouvernement turc avait déjà signalé qu’une nouvelle phase de la persécution des avocats était sur le point de commencer. Quelques jours seulement après le discours du président Erdogan, aujourd’hui (11 septembre 2020), le procureur général d’Ankara a ordonné l’arrestation de 48 avocats, 7 avocats stagiaires, 4 juges purgés et un diplômé en droit pour être «membres d’une organisation terroriste»

Selon un rapport de l’Agence de presse anatolienne, gérée par l’État, leurs arrestations n’ont été recherchées que pour avoir représenté ceux que le gouvernement considérait comme des dissidents et accusés d’être impliqués dans le «terrorisme». Les avocats arrêtés ne seraient autorisés à s’entretenir avec personne et seraient détenus pendant au moins 12 jours, en violation des lois de procédure pénale en vigueur. Il a également été signalé qu’au cours de la procédure d’arrestation et de perquisition (au domicile des avocats), les lois procédurales ont été violées et des avocates ont été menottées dans le dos et soumises à des mauvais traitements.

C’est un fait largement admis qu’en Turquie, les accusations de «terrorisme» sont de nature politique et sont utilisées pour réprimer, intimider et faire taire toute opposition.(1) Ceux qui sont arrêtés, détenus et condamnés sont soumis à de telles actions illégales, contrairement à ce que le gouvernement a suggéré, uniquement en raison de leurs opinions politiques et de leurs critiques à l’égard du gouvernement.(2)

En Turquie, des avocats sont arrêtés et poursuivis à grande échelle à la suite de la tentative de coup d’État du 15 juillet 2016.(3) Tout a commencé avec l’arrestation du président du barreau de Konya et s’est poursuivi depuis sans perdre son élan. À ce jour, plus de 1 600 avocats ont été arrêtés et plus de 600 d’entre eux ont été emprisonnés. En revanche, 441 avocats ont été condamnés pour «appartenance à une organisation terroriste».(4)

Les arrestations massives sont effectuées pour intimider et dissuader les avocats, car ils servent un objectif essentiel dans la lutte contre diverses actions illégales de la police et de la justice, notamment la torture et les mauvais traitements. La persécution des avocats facilite la torture et les mauvais traitements des personnes détenues et les empêche de demander que leurs droits humains fondamentaux soient respectés.

Le fait que les arrestations en question aient été effectuées à Ankara,(5) qui compte le plus grand nombre d’infections au COVID-19, est une autre source de préoccupation. Cela s’est produit à un moment où le Conseil de l’Europe et les organes des Nations Unies chargés des droits de l’homme ont souligné que les mesures de détention telles que l’arrestation et la détention ne devraient pas être appliquées pendant la pandémie, à moins que de telles mesures ne soient absolument nécessaires.

Conformément aux Principes de base des Nations Unies sur le rôle des avocats, les gouvernements doivent veiller à ce que les avocats:

a.sont capables d'accomplir toutes leurs fonctions professionnelles sans intimidation, entrave, harcèlement ou ingérence indue;

b.ne doit pas subir ni être menacé de poursuites ou de sanctions administratives, économiques ou autres pour toute mesure prise conformément aux obligations professionnelles, aux normes et à l'éthique reconnues,

c.ne doivent pas être identifiés avec leurs clients ou les causes de leurs clients du fait de l'exercice de leurs fonctions.

Ces garanties ne sont pas un luxe professionnel accordé aux avocats, mais une nécessité pour protéger les droits et libertés des individus. Par conséquent, les enquêtes pénales concernant les avocats doivent être menées selon une procédure spécifique (qui implique des garanties supplémentaires) tant qu'il n'y a pas de situation de «flagrant délit».

Comme l'a établi la Cour européenne des droits de l'homme (dans les affaires *Alparslan Altan c. Turquie* et *Hakan Bas c. Turquie*), l'interprétation et l'application du flagrant délit par la justice turque violent le principe de légalité et le droit à la liberté. Par conséquent, les arrestations massives d'avocats lors de descentes de police, qui sont devenues une nouvelle norme depuis le 15 juillet [2016], constituent une violation apparente de la loi.

La détention de 60 avocats, dont la majorité sont des femmes, est un élément important de l'objectif de faire taire les avocats. Garder le silence à ce sujet privera tous les citoyens de leurs droits et libertés.

S'il vous plaît ne pas rester silencieux contre cette illécéité ...

En espérant que vous afficheriez la position respectée et la solidarité professionnelle dont vous avez fait preuve jusqu'à ce jour dans cet événement également, nous offrons nos salutations et nos respects.

(1) Voir: <https://spcommreports.ohchr.org/TMResultsBase/DownloadPublicCommunicationFile?gId=25482>

(2) <https://arrestedlawyers.org/2020/07/06/abuse-of-the-anti-terrorism-laws-by-turkey-is-steadily-increasing/> "... statistics highlight that Turkish public prosecutors have filed more than 392,000 charges under Article 314 of the Turkish Penal Code within the last seven-years. What is worse, between 2016 and 2019 more than 220,000 individuals have been sentenced for membership of an armed terrorist organisation."

(3) https://www.hrw.org/sites/default/files/report_pdf/turkey0419_web.pdf

(4) <https://arrestedlawyers.files.wordpress.com/2020/07/mass-prosecution-of-lawyers-in-turkey-aug-2020.pdf>

(5) <https://www.hurriyetdailynews.com/capital-ankara-has-the-highest-number-of-confirmed-cases-in-turkey-minister-157927>

Les avocats et les juristes qui ont signé la lettre:

1. Ahmet Arslan
2. Ahmet Dođan
3. Ahmet Özer
4. Ali Fuat Yıldız
5. Ammar Yılmaz
6. Ayşe Yıldız
7. Bahadır Alp Aslan
8. Barış Çelik
9. Burak Can
10. Çiğdem Turan Önelge
11. Emre Çınar
12. Emre İřim
13. Enes Güngören
14. Erdal Tař
15. Ertuđrul Gazi Alperen
16. Fatih Cemil Özkan
17. Fatih Nadi Dogan
18. Fatih Özdemir
19. Fatih Şahinler
20. Figen Sepetçi Çelik
21. Fikret Duran
22. Gazi Kozanođlu
23. Gökhan Güney
24. Gökhan Güni
25. Hasan Said Şaz
26. Hasan Şimşek
27. Hayrettin Açıkgöz
28. Hüdayi Kayhan
29. Hüseyin Bacacı
30. İbrahim Hasgür
31. İlker Ürkmez
32. İsmail Hakkı Küçük
33. Kemal Aytaç
34. Kemal Karanfil
35. Kemal Şimşek
36. Kenan Fazlıođlu
37. Mehmet Bakır Özkan
38. Mehmet Çetintürk
39. Mehmet Reşat Bozkurt
40. Mehmet Reşat Polat
41. Mehmet Uruç
42. Mert Ökten
43. Murat Akkoç
44. Murat Erdođan
45. Murat İncekara
46. Murat Kabakçı
47. Nedim Irmak
48. Nurullah Albayrak
49. Ömer Turanlı
50. Osman Ali Kemaneci
51. Osman Ertürk
52. Osman Zerey
53. Seyfullah Önelge
54. Süleyman Yıldırım
55. Uđur Çifçibaşı
56. Yahya Kemal Kaçmaz
57. Yusuf Danyal Kılınçalp
58. Yusuf Rahman
59. Yusuf Yılmaz
60. Yusuf Ziya Berk